

Conseillers en exercice : 19 Présents : 19 Pouvoirs : Votants : 19 Convocation : 25/05/2022 Affichage procès-verbal : 2/06/2022	L'an deux mil vingt-deux, le mardi trente et un mai, le Conseil Municipal des MAGNILS-REIGNIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas VANNIER, Maire.
M Daniel MENUET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.	Étaient présents : M Nicolas VANNIER, M Jean-Guy JOUBERT, M ^{me} Michèle FOUILLET M Patrick RENOUX, M ^{me} Edwige LECARTEL, M Joël TEILLET, M Daniel MENUET, M. Stéphane NICOLEAU, M ^{me} Sandrine MARCHAND, M ^{me} Agnès SOUDANNE, M ^{me} Michaëlle GOUNORD, M ^{me} Sophie COTILLON, M David MIGNON, M. Jean-Marc BOURSEGUIN, M Nicolas BOUJU, M ^{me} Edwige BOURSEGUIN, M ^{me} Virginie THOMAS, M Julien REMAUD, M ^{me} Coralie BODIN.
Le procès-verbal de la séance du 26/04/2022 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.	Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D_2021_46_04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire

Les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire appliqués depuis septembre 2021 sont les suivants :

Pour l'accueil périscolaire :

- Le matin : - arrivée avant 8h15 : 2.10 euros (avec petit déjeuner),
- arrivée après 8h15 : 1.65 euros (sans petit déjeuner),
Le soir : - 1^{er} ¼ d'heure gratuit puis 1^{ère} demi-heure à 0.60 euros avec fourniture du goûter (toute demi-heure commencée est due).
- 0.55 euros les demi-heures suivantes.

Pour la restauration scolaire :

- 3.30 euros aux élèves résidents sur la commune,
- 4.10 euros aux élèves non-résidents sur la commune,
- 5.15 euros pour les adultes (personnel communal, intercommunal et enseignants).

Au vu du contexte particulier de hausse des prix des denrées et de l'énergie, les tarifs de restauration doivent être revus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

Les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire appliqués depuis septembre 2022 sont les suivants :

Pour l'accueil périscolaire :

- Le matin : - arrivée avant 8h15 : 2.10 euros (avec petit déjeuner),
- arrivée après 8h15 : 1.65 euros (sans petit déjeuner),
Le soir : - 1^{er} ¼ d'heure gratuit puis 1^{ère} demi-heure à 0.60 euros avec fourniture du goûter (toute demi-heure commencée est due).
- 0.55 euros les demi-heures suivantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative

Pour la restauration scolaire :

- 3.60 euros le repas.
- 5.15 euros pour les adultes (personnel communal, intercommunal et enseignants).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Nicolas VANNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative



02 51 97 76 04



16, rue de l'Église
85400 LES MAGNILS-REIGNIERS

Mairie des Magnils - Reigniers

Site web : www.lesmagnilsreigniers.fr
Courriel : mairie@lesmagnilsreigniers.fr